



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 17 janvier 2025

Madame la Directrice générale
du CCAS de la ville de Nice

Objet : renforcement des effectifs de l'EHPAD des Anciens Combattants et modification du cycle de travail des secrétaires des EHPAD du CCAS de la ville de Nice

Madame la Directrice générale,

À la suite de nos visites régulières à l'EHPAD des Anciens Combattants, les agents nous ont informé de plusieurs dysfonctionnements, notamment au niveau de la lingerie et de l'entretien des locaux.

En effet, les lingères, par manque d'agents d'entretien, sont contraintes d'effectuer des missions supplémentaires :

- Aide au service du petit déjeuner ;
- Aide au service des repas ;
- Entretien des parties communes ;
- Accueil physique et téléphonique de 17h à 19h ;
- Remplacement des agents hôteliers absents.

Cette polyvalence génère chez ces agents une réelle perte du sens du travail. De plus, ils sont épuisés et n'arrivent plus à assurer correctement leurs missions, ne garantissant pas un service public de qualité, adapté aux besoins des résidents.

Nous avons des propositions à vous soumettre visant à améliorer les conditions de travail des agents et le fonctionnement global de la structure :

1- Le recrutement d'un agent d'entretien supplémentaire par équipe :

Compte tenu de la superficie de l'EHPAD et du nombre de résidents, il devient indispensable de renforcer les équipes en recrutant deux agents d'entretien. Cette mesure permettra d'assurer une répartition équitable des tâches. Ils pourraient assurer l'entretien des parties communes et renforcer les équipes hotellières lors des différents repas.

2- La modification du cycle de travail des secrétaires avec attribution de RTT :

Au vu du prochain départ en retraite d'une des secrétaires, une réorganisation de l'accueil est à envisager.

Afin d'assurer l'accueil physique et téléphonique, de 17h à 19h, qui incombe aujourd'hui aux agents d'entretien, il faudrait envisager de modifier le cycle de travail des secrétaires. Afin qu'elles puissent assurer cet accueil, il est nécessaire de prévoir une amplitude horaire de 8h30 à 18h30.

Cela répondrait à la demande des familles et des résidents et permettrait aux agents d'entretien et aux lingères d'exercer leurs missions respectives.

Cette modification de cycle augmentant leur temps de travail hebdomadaire, elle générera l'instauration d'un

dispositif d'aménagement du temps de travail leur permettant de bénéficier de jours de RTT. Cette démarche s'inscrit dans une politique de bien-être au travail et vise également à renforcer la motivation des équipes.

Ce nouveau cycle de travail devra s'appliquer sur l'ensemble des EHPAD, par le biais de la réactualisation de l'accord cadre ARTT.

Nous restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de ces propositions.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au Secteur Communication



Andrew RENAULT